



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 163

semaines du 21 juin
au 23 juillet 1982

nouvelles csn

20,000 à Québec le 11 juin

**les
coopératives
québécoises**

**BUSINESS
IS
BUSINESS**

pages 3-9



non au budget Parizeau



agenda du mouvement

août

22-26 FAS conseil fédéral, à Montréal
28 conseils centraux de l'Est du Québec (Bas St-Laurent, Gaspésie, Sept-Îles et Côte-Nord) réunion conjointe à Matane
29 conseil central de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine conseil syndical, à Matane

septembre

8-11 métallurgie bureau fédéral, à Québec
10-13 FAS équipe provinciale, à Piedmont

octobre

1-3 conseil central de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine congrès, à Ste-Anne des Monts



le budget MacEachen UNE FAUSSE RELANCE

Le 28 juin, le ministre fédéral des Finances, Allan MacEachen, accouchait d'un budget qui fait peser sur les travailleurs et travailleuses le poids de l'impotence du gouvernement.

Les employé(e)s des sec-

teurs publics fédéral et éventuellement provinciaux ont de nouveau été la cible privilégiée des restrictions fédérales. Ils voient leur hausse de salaires plafonnée à 6 et 5% pour les deux prochaines années. Et pourtant, du même souffle,

le ministre avouait que l'inflation se maintiendra à 11% d'ici la fin de '82. Comme le soulignait le président de la CSN aux journalistes, il s'agit littéralement d'un vol de l'ordre de 5% pour ces travailleurs et travailleuses.

pas de lueur de reprise économique

Plutôt que de s'attaquer au chômage, qui atteint le plus haut niveau depuis 50 ans, le budget MacEachen s'en prend à ceux qui sont déjà le plus lourdement frappés par la crise.

Loin de stimuler l'économie, les restrictions de salaires et les hausses d'impôt vont réduire le pouvoir d'achat des travailleurs canadiens. En conséquence, la production industrielle continuera d'être au ralenti, les consommateurs ayant moins d'argent, et le chômage atteindra de nouveaux records.

Si le gouvernement n'a pas osé recourir au contrôle des prix et des salaires, comme en 1975, il n'a pas hésité cependant à inviter l'entreprise privée à suivre son exemple et l'on peut s'attendre à ce que les travailleurs du secteur privé voient leur salaire gelé au même niveau, sans parler des concessions.

Plutôt que de taxer les corporations et les banques, le gouvernement fédéral a décidé de hausser les impôts des contribuables canadiens. S'attaquant aux plus démunis, le budget impose un plafond de 6 et 5% des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Il y a bien sûr une catégorie de monde qui ne se plaint pas du nouveau budget: les entrepreneurs, les investisseurs canadiens et étrangers, les détenteurs de capitaux qui pourront profiter d'une série de mesures favorables et d'échappatoires fiscales.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Gilles Léveillé.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

branle-bas dans les coopératives

Depuis quelques semaines, le mouvement coopératif québécois est sur la sellette: coup sur coup, deux de ses ramifications parmi les plus importantes dans l'agro-alimentaire, la Fédération des magasins Coop et la coopérative des Pêcheurs Unis du Québec ont fait la manchette des journaux. La première, mise en faillite, a été liquidée, jetant sur le pavé plus de 550 travailleurs et travailleuses; quant à la coopérative des Pêcheurs Unis, ses difficultés financières sont de taille, ses créanciers commencent à paniquer et ceux qui en vivent, pêcheurs en mer et travailleurs en usines, risquent là aussi d'en faire les frais. À ce sujet, le plan de relance mis de l'avant par le gouvernement du Québec prévoit le gel des salaires au niveau des salaires de 1981 et ce jusqu'en 1984.

Pour ces deux entreprises, comme pour de nombreuses autres coopératives qui ont des difficultés à survivre, le problème est le même: d'une part, l'administration laisse à désirer, est incompétente à gérer une entreprise moderne; ce qui n'aide pas, d'autre part, à résoudre le problème de sous-capitalisation dont souffrent les coopératives. Ainsi, lorsqu'arrivent un coup ou une période dures, c'est la chute.



**ENTRE LE
CAPITALISME
ET L'ARTISANAT**



Dans l'affaire de la fermeture de la fédération des magasins COOP,

le mouvement coopératif aussi parmi les plus grands

Alors tout va mal pour le mouvement coopératif? Non, non, non! la Coopérative Fédérée, avec son chiffre d'affaires annuel dépassant le \$milliard; Agropur, \$526 millions; le Mouvement Desjardins, avec des actifs de 15 milliards \$. Des entreprises financièrement prospères mais qui, hélas, n'ont souvent plus de coopérative que le nom.

Centralisations, fermeture d'unités de production moins rentables, réductions du personnel, relations de travail musclées: les méthodes employées par les grosses "coopératives" s'apparentent plus au fonctionnement des entreprises capitalistes classiques qu'à des coopératives ayant un projet social. Les leaders du mouvement coopératif, engagés dans la lutte pour le contrôle de l'économie, dans la spirale de la concentration du pouvoir financier et industriel, ont-ils d'autres choix que d'avoir un comportement capitaliste?

Nous voudrions bien que non, mais pour eux, il semble que la question ne se pose même pas.

Et le gouvernement québécois semble sur la même longueur d'ondes qu'eux.

Dans les pages qui suivent, il est question de la Fédération des magasins Coop, des Pêcheurs Unis ainsi que de conflits dans les caisses populaires.

Devant les manoeuvres financières qui ont amené la liquidation et la fermeture de la Fédération des magasins coop, la CSN, qui représente plus de la moitié des 500 travailleurs et travailleuses touchés, a demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, Rodrigue Biron, d'intervenir et de bloquer toute transaction tant que la lumière ne sera pas faite. (copie de ce télégramme en annexe)

Pourquoi la CSN est-elle intervenue ainsi dans le dossier? D'abord pour protéger les emplois, c'est certain, mais aussi parce que, analyse faite, il nous est apparu que nous étions en droit, que toute la population du Québec était en droit de poser certaines questions aux intervenants dans le dossier et de recevoir des réponses.

Quels intervenants, quelles questions? Déjà, dans une conférence de presse tenue le 5 juillet dernier par le syndicat, le conseil central de Québec et la Fédération du commerce (CSN), une série de questions avaient été posées, principalement sur le Mouvement Desjardins et le Gouvernement du Québec: quels sont leurs intérêts, pourquoi leur silence? Aujourd'hui, nous pouvons préciser ces questions.

Les trois acteurs principaux de la liquidation de la Fédération des magasins Coop, la Banque Nationale (avec des prêts totalisant \$3,500,000), le Mouvement Desjardins (avec des prêts totalisant \$3,942,612) et le Gouvernement du Québec (par la Caisse de Dépôt) sont très liés entre eux et, si l'on admet que l'argent n'a pas d'odeur, ont des intérêts en commun dans cette liquidation.

Leur rôle respectif, d'abord:

• la Banque Nationale, un des créanciers à avoir décidé de la liqui-

ation, n'en est pas à ses premiers coups vis-à-vis la Fédération des magasins Coop. Qu'on se rappelle simplement la transaction qui a amené Dominion chez Provigo: à ce moment-là, la Fédération des magasins Coop cherchait à acheter les magasins Dominion et était en quête de financement du côté de la Banque Nationale. Un soir, l'étude de faisabilité de l'opération terminée, le conseil d'administration de la Banque, dont fait partie le président de Provigo Turmel, se réunit et constate la rentabilité de l'opération. Tellement que le lendemain, c'est Turmel et Provigo qui achètent les magasins Dominion, pour \$2 millions de plus que l'offre de la Fédération des magasins Coop. Presque du vol et cette transaction manquée, en tout cas, aggrave les difficultés financières de la Fédération.

• le Mouvement Desjardins, l'autre créancier d'importance, pouvait sembler un appui naturel à la Fédération des magasins Coop pour se sortir de l'impasse, entre coopératives... En fait, cette aide de refinancement n'a pas fonctionné parce que, supposons-nous, certains magasins de la chaîne auraient refusé de se conformer aux conditions de refinancement, conditions que nous ne connaissons pas. Ce sont des suppositions. Ce que nous savons, par contre, c'est que la fermeture de la Fédération va profiter à Métro-Richelieu, grossiste concurrent, qui va prendre le relai de la Fédération pour la distribution et que le Mouvement Desjardins, par la SID, est un important actionnaire de Métro-Richelieu. De plus, le Mouvement Desjardins est actionnaire à plus de 10% de la Banque Nationale.

• le Gouvernement du Québec, par le biais de sa Caisse de Dépôt, a aidé Provigo à acheter Dominion. Au moment de cet achat, la Caisse

il y a trop d'interrogations: Québec doit intervenir



de Dépôt contrôlait 20% de Proviso, elle en contrôle aujourd'hui 43%. Or, si le Gouvernement a été en mesure d'aider Proviso, il l'est aussi pour aider la Fédération et protéger les quelques 500 emplois existants. De plus, la Caisse de Dépôt contrôle également 10% des actions de la Banque Nationale et sera probablement appelée à refinancer le déficit de cette banque sous peu.

un petit monde

Ce bref portrait du monde financier où s'agite la Fédération des magasins Coop nous démontre que ce qui prime ce ne sont pas les emplois mais un meilleur profit pour le capitalisme québécois. Les travailleurs et les travailleuses, là-dedans, comptent pour bien peu. Les données mensuelles du chômage l'ont démontré depuis longtemps.

Unanimité de la CSN et des administrateurs des magasins: la réouverture des entrepôts CO-OP est possible!

Lors d'une conférence de presse à Québec le jeudi, 15 juillet, des porte-parole des employé(e)s de l'ex-Fédération des magasins Co-op (CSN) de la région de la Vieille Capitale, ont invité le gouvernement du Québec et le Mouvement coopératif à participer incessamment avec les syndicats et les administrateurs des magasins Co-op, à un groupe de travail afin de réouvrir les entrepôts et d'opérer le service de distribution et d'approvisionnements nécessaires aux magasins Co-op.

Après avoir rencontré les administrateurs des magasins Co-op des régions de Québec, Montréal, Saguenay-Lac-St-Jean, du Bas du Fleuve et de la Gaspésie, les représentants de la CSN, MM. Julien Painchaud, Roger Michaud, et Hugues Tardif, ont annoncé qu'il y avait une solution de la reprise des activités dans ces entrepôts: les regroupements régionaux des magasins Co-op, un groupe d'achats national (afin de demeurer concurrentiel aux grandes chaînes d'alimentation).

Lors de leur tournée, les délégués de la CSN ont aussi remarqué que les administrateurs des magasins Co-op désirent une organisation qui les regroupe et qui leur donne les moyens de s'approvisionner. Les employé(e)s et les administrateurs des magasins Co-op sont d'autant plus convain-

cus de l'éventualité de la réouverture des entrepôts que la division grossiste de la Fédération des magasins Co-op a effectué, lors de son dernier exercice financier, un profit de \$2,000,000.00 sur un chiffre d'affaires de \$263,000,000.00.

Selon MM. Painchaud, Michaud, Tardif, la Fédération des magasins Co-op fait aujourd'hui face à une liquidation car elle a englouti, sous les conseils de la Société de développement coopératif, des montants importants dans l'achat des 4-ex-Dominion où elle a perdu \$1,692,000.00, les Restaurants Jean Martin, où les pertes s'élèvent à \$213,000.

Pour les employé(e)s et les administrateurs des magasins Co-op des régions, un approvisionnement auprès de la chaîne d'alimentation Métro-Richelieu est incompatible avec le caractère coopératif des magasins et, dans l'avenir, c'est la formule même de la coopérative, qui est menacée quand on pense à la gestion et à la mise en marché de Métro-Richelieu.

Si le gouvernement du Québec, et plus particulièrement le Ministère des Institutions financières et coopératives, et le Mouvement Desjardins acceptent le rendez-vous des syndicats et des administrateurs, ils sauveront 500 emplois et les consommateurs conserveront leurs épiceries coopératives.



La crise chez les Pêcheurs- Unis du Québec:

Après avoir signé une nouvelle convention collective le 11 juin dernier suite à cinq semaines de grèves, après avoir réalisé des gains au niveau salarial et normatif, particulièrement sur les clauses de sécurité-santé, voilà que les travailleurs et les travailleuses de la coopérative des Pêcheurs-Unis du Québec se voient menacés de perdre leurs emplois ou tout au moins de perdre leurs augmentations salariales et de voir leurs salaires gelés pour une période

de trois ans. C'est ce que propose en tout cas le ministre Garon dans son plan de relance de la coopérative.

Les travailleuses et travailleurs du poisson ne sont pas d'accord: appuyé-e-s par la CSN, ils croient que ce n'est pas le temps de se replier sur une production artisanale, mais qu'il faut plutôt profiter de notre situation privilégiée, de nos eaux territoriales poissonneuses, pour développer notre industrie de la pêche.

"Fermeture ou tutelle", titrait, il y a quelques jours, *Le Soleil* de Québec en parlant des problèmes financiers auxquels est confrontée la coopérative des Pêcheurs-Unis du Québec.

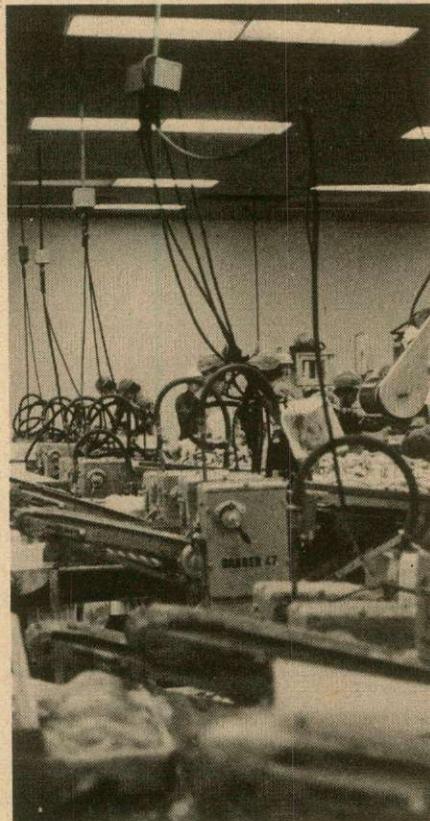
La crise est réelle: depuis trois ans, les déficits d'opération de cette coopérative s'accumulent et grossissent. De \$220,000 en 1979, il est passé à \$500,000 en 1980 pour atteindre les \$2,500,000 l'an dernier. Et les prévisions pour l'année en cours ne sont pas plus réjouissantes, le déficit étant de \$1,500,000 pour les cinq premiers mois d'opération.

la plus grosse du genre au Québec

Pêcheurs-Unis est pourtant le leader de l'industrie de la pêche au Québec: ses 650 pêcheurs membres ont totalisé, en 1980, plus de 30% des débarquements de poissons au Québec. De plus, cette coopérative emploie dans ses huit usines plus de 2,000 travailleurs et travailleuses et a totalisé, en 1980, plus de \$46 millions de ventes sur le marché québécois, la 33^{ième} en ordre d'importance en ce domaine, une grosse affaire, donc. Alors, pourquoi de tels déficits?

une industrie qui en arrache

Pour être juste avec les P.U.Q., il faut dire que leur situation financière difficile n'est pas unique dans



l'industrie des pêcheries. À peu près toutes les compagnies du même genre sur la côte est du Canada connaissent actuellement des années difficiles. À titre d'exemples, un des plus gros producteurs des Maritimes, Nickerson, doit plus de \$100 millions aux banques et \$10 millions au gouvernement de Terre-Neuve. Une autre compagnie, United Maritime Fishermen, a perdu, en 1980, plus de \$3,5 millions et, en 1981, près de \$3 millions alors que National Sea Pro-

ducts, qui a maintenant fusionné avec Nickerson, avait perdu pour ces deux années respectivement \$2 millions et \$829,000.

La situation est telle que les gouvernements sont intervenus pour aider les compagnies en difficulté. Surtout le gouvernement fédéral. Dans le cas des Pêcheurs-Unis, le Fédéral propose une garantie d'emprunt de \$4 millions alors que le gouvernement du Québec, sous l'égide du ministre Garon, vient de proposer un plan de relance en 18 points.

le plan Garon

Ce plan de relance, sans entrer dans les détails, propose une mise en tutelle réelle: une nouvelle direction à la coopérative, la fermeture de certaines usines, la vente des crevettiers, des chantiers maritimes de Gaspé, des centres de distribution de Montréal et de Québec ainsi que le gel des salaires des travailleurs et travailleuses des usines de transformation au niveau des salaires de 1981 jusqu'en 1983 inclusivement.

En échange de l'acceptation d'un tel plan par la coopérative et ses employé-e-s, le gouvernement s'acquittera de 75% des intérêts qui dépassent le taux de 10%.

le gel des salaires est-il une solution?

Le gel des salaires est un moyen à la mode pour régler les problèmes économiques dans le gouverne-

les solutions proposées sont-elles les bonnes?



comment est administrée l'industrie de la pêche

selon le Conseil économique du Canada dans *La réglementation des pêches commerciales au Canada, 1981*, (page 25)

"La responsabilité de suppléer à l'absence de gestion privée exige du secteur public qu'il ne cesse de rassembler des renseignements, de solliciter des avis, d'adopter et d'appliquer des règlements, de modifier les procédures en vigueur et d'exercer un contrôle. En d'autres termes, la gestion des pêches s'effectue non pas par le jeu de l'ensemble des décisions prises par les individus engagés dans les activités de pêche, mais plutôt par l'entremise d'institutions publiques qui réagissent aux pressions exercées sur elles, celles-ci étant filtrées par la bureaucratie et interprétées par l'appareil politique. Les décisions administratives qui en résultent peuvent correspondre davantage aux besoins particuliers de groupes d'intérêts politiquement articulés ou économiquement puissants qu'elles ne visent au bien-être économique ou social de l'ensemble de la population".

ment du Parti Québécois: après la loi imposant une baisse des salaires dans le secteur public, voici une baisse et un gel dans les usines de poisson.

Les travailleurs et travailleuses du poisson sont-ils (elles) des privilégié-e-s? Faut-il croire, comme le dit le gouvernement qu'ils(elles) sont trop payé-e-s par rapport à leurs camarades canadiens?

En 1979, les travailleurs et travailleuses du poisson du Québec ont travaillé 26 semaines et ont gagné, pour les 2/3 d'entre eux, un salaire net de moins de \$5,000, leur salaire moyen brut étant de \$5,826.

On ne peut donc pas dire qu'il s'agit de privilégié-e-s. De plus, l'augmentation salariale négociée ce printemps par les syndicats CSN dans les usines des Pêcheurs-Unis, une augmentation de \$0.30 pour 1982, représente, pour le reste de l'année, un montant de \$150,000 tout au plus. Et, selon cette même entente, les syndicats ont accepté une participation volontaire des travailleurs et travailleuses à l'entreprise, afin de les impliquer davantage.

Quant à l'affirmation qu'ils ont les meilleures conditions salariales au Canada, rien de plus faux: les travailleurs et travailleuses de Terre-Neuve en particulier, sont largement devant ceux et celles du Québec, du point de vue salarial, et travaillent sur de plus longues périodes qu'en Gaspésie et sur la Côte-Nord.

Enfin, geler les salaires pour trois ans ne ferait rien pour solutionner les problèmes de productivité constatés dans les usines des P.U.Q., au contraire, alors que les syndicats se sont dit conscients, suite aux dernières négociations qu'il y avait à un problème qu'il fallait régler.

nous sommes d'accord pour une relance

Pour nous de la CSN, il est évi-

dent qu'il faut relancer l'industrie de la pêche, que les gouvernements doivent intervenir, mais la situation de la pêche et de la transformation du poisson demandent plus que les solutions proposées par le plan Garon, qui est un plan de repli.

Le problème de base, avec la pêche au Canada et au Québec, c'est qu'elle n'est pas suffisamment développée alors que nous avons, dans notre zone de pêche de 200 milles, les réserves de poissons parmi les plus grandes du monde. Et cette sous-exploitation de notre zone de 200 milles vient du fait que nous ne possédons pas les bateaux nécessaires à la pêche en haute-mer. Voilà plus de dix ans que ce problème est identifié, connu et que rien ne se fait.

De plus, dans nos usines du Québec, nous n'amenons pas les poissons assez loin dans la chaîne de production, ne donnons pas assez de valeur ajoutée aux poissons. Une telle situation cause deux problèmes:

1. les usines, à cause du manque de transformation du poisson, n'opèrent qu'une partie de l'année alors qu'autrement elles pourraient fonctionner les 3/4 de l'année, voire à l'année longue.
2. les produits mis sur le marché actuellement répondent peu aux consommateurs d'ici et une transformation plus poussée pourrait aider le marché à se développer, aurait un effet d'entraînement.

Ainsi, le nombre d'emplois dans les usines augmenterait (actuellement, c'est le plus faible au Canada par rapport au nombre d'emplois en mer) et la consommation du poisson se développerait. Actuellement, non seulement les Québécois mangent peu de poisson, mais le poisson qu'ils mangent



la fermeture n'est pas une solution

ne vient pas du Québec, au point que les P.U.Q. doivent exporter, à cause de leur non-adaptation au marché, la majorité de leur production.

Quant à la zone de pêche des 200 milles et aux bateaux qui peuvent aller y pêcher, nous pourrions faire comme de nombreux autres producteurs font, soit louer des bateaux étrangers, tels les français qui sont inutilisés présentement, ou plus simplement passer des ententes avec des bateaux étrangers pour qu'ils déchargent une partie de leur cargaison dans nos usines, ce qui se fait ailleurs.

une mauvaise politique de subventions

Nous voulons aussi critiquer les politiques de subventions gouvernementales aux usines de transfor-

mations, politiques incohérentes qui subventionnent la création de nouvelles usines alors que les usines existantes fonctionnent à peine à 60% de leur capacité. Une meilleure planification serait donc souhaitable. En ce sens, un office québécois de commercialisation des produits de la mer serait sans doute un pas en avant.

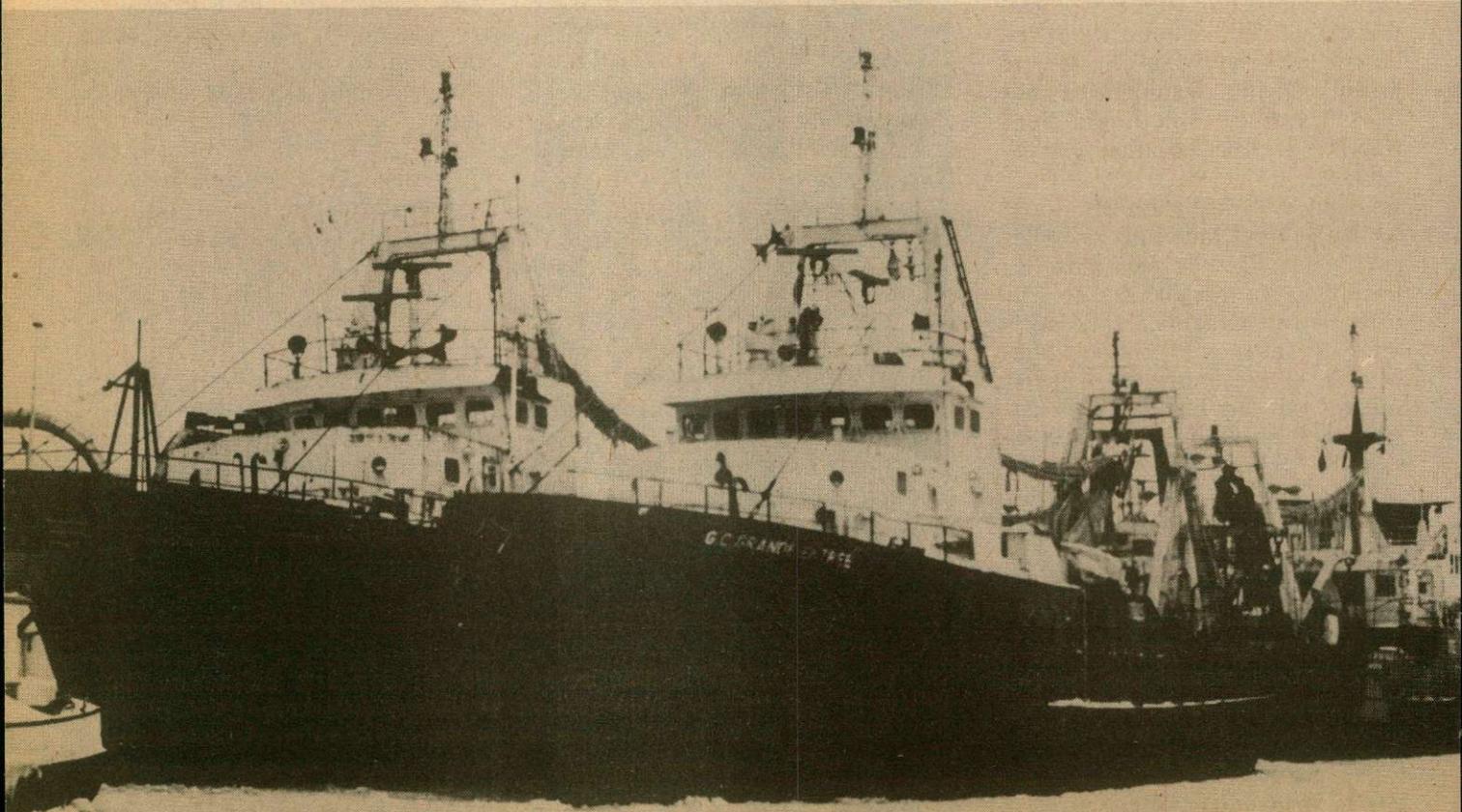
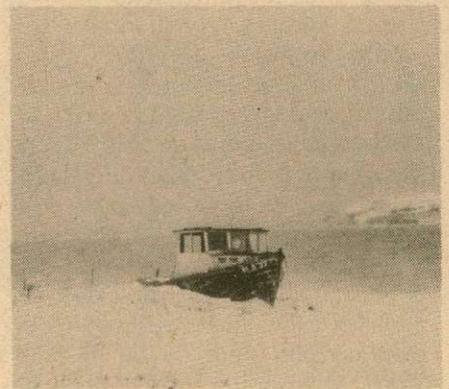
la fermeture n'est pas une solution

Pour terminer, voyons ce qu'en coûterait la fermeture des usines de poissons des P.U.Q.

Pour la plupart, ces travailleurs et travailleuses ne pourraient toucher l'assurance-chômage, n'ayant pas travaillé le nombre de semaines réglementaires et se retrouveraient donc sur l'assistance sociale. En supposant que la moitié de ces

2,000 travailleurs et travailleuses aient des charges familiales, il en coûterait aux deux gouvernements pour la prochaine année la somme de \$52,416,000 en aide sociale...

À moins que, continuant la politique du gouvernement libéral des années '60, on décide cette fois de fermer toute la Gaspésie, région non-rentable.



Les caisses populaires: encore des coopératives qui se soucient peu du bien-être de leurs employé-e-s



Le Mouvement Coopératif Desjardins, qui a accumulé \$15,2 milliards d'actifs grâce à l'épargne de milliers et de milliers de travailleurs et travailleuses du Québec, récidive à nouveau dans ses tentatives pour décourager ses employé(e)s de se doter de syndicats CSN.

En effet, les employé(e)s de 8 caisses populaires de la région de Lanaudière, ceux de la caisse St-Laurent de Sorel, et ceux de l'Institut coopératif Desjardins à Lévis venaient à peine de retourner au travail après 5 mois de grève, dans certains cas, et voilà que le Mouvement financier Desjardins rompt les négociations dans 2 caisses de Sherbrooke après seulement 9 séances de négociations. Au Lac St-Jean la situation n'est guère mieux! Les quelques 300 caissières, commis, et agents de 40 caisses affrontent aussi le Mouvement Desjardins et les négociations, elles n'avancent pas.

à Sherbrooke: de l'anti-syndicalisme

Avec 4,500,000 membres et plus de 16% de l'épargne des Québécois et Québécoises (\$15,2 milliards sur \$85 milliards), le Mouvement Coopératif Desjardins a confié ses relations de travail à des spécialistes dont l'objectif principal est de freiner les tentatives de syndicalisation. Comme dans toute entreprise capitaliste, les responsables des négociations pour le Mouvement Desjardins utiliseront la police, les injonctions, laisseront traîner les négociations en longueur, et offriront parfois plus aux non-syndiqué(e)s qu'aux syndiqué(e)s, etc...

À Sherbrooke, par exemple, le salaire moyen des employé(e)s des caisses Ste-Famille et Ste-Thérèse est de \$235.00 brut par semaine ou \$184.00 net... Pour une convention collective d'une durée de deux ans, ces syndiqué(e)s revendiquent une augmentation salariale de 14% rétroactive au premier janvier 1982 pour les moins rémunérés. Pour les salarié(e)s qui touchent le maximum salarial, les syndiqué(e)s revendiquent une hausse de salariale de 11.5% et un montant forfaitaire de 2.5%.

Les syndiqué(e)s des caisses de Sherbrooke se battent aussi afin que le Mouvement financier Desjardins prenne une assurance les

couvrant contre les faux chèques, les chèques sans fonds, les fraudes, les déficits aux comptoirs, comme il le fait d'ailleurs dans les caisses non-syndiquées...

Aux caissières syndiqué(e)s le Mouvement Desjardins répond que la responsabilité de ces déficits ou de ces escroqueries leur revient et qu'il ne s'assurera pas contre ses pertes. Et pourtant quand une caissière affiche un surplus, c'est la caisse qui le retire et non l'employé(e).

Deux poids, deux mesures

Le Mouvement Desjardins offre des avantages monétaires salariaux et monétaires aux non-syndiqué(e)s qu'il refuse par ailleurs aux syndiqué(e)s. Cependant il est une chose que le Mouvement Desjardins n'accordera jamais aux non-syndiqué(e)s: la protection de l'emploi et l'ancienneté. En effet, le président du Mouvement Desjardins, Raymond Blais, a annoncé à maintes reprises que cette institution financière voulait procéder à des changements technologiques et éliminer le travail manuel. Et pour accomplir ses modifications sans rendre de compte aux employé(e)s, sans permettre à ceux-ci de se reclasser ou sans permettre à ceux-ci de se recycler, le Mouvement Desjardins lutte contre la syndicalisation des travailleurs et les travailleuses des caisses.

au Saguenay Lac St-Jean: vote de grève dans 40 caisses

Sept mois de négociations sans résultat, c'est assez pour les employé-e-s des 40 caisses du Saguenay / Lac St-Jean. Ils ont donc pris un vote de grève — à utiliser au moment jugé opportun — à une majorité de 85%.

Si ça ne débloque pas bientôt, les 350 employé-e-s de caisses de la région vont mettre de la pression, comme on dit. Ils en ont assez d'attendre, assez aussi que le salaire moyen soit de \$210 par semaine, assez que 18 employé-e-s syndiqué-e-s dans une des caisses gagnent annuellement \$134,000 alors que les quatre cadres de la même caisse en gagnent \$138,000, une situation qui se répète d'une caisse à l'autre.

Leur revendication principale: des augmentations salariales qui amèneraient le salaire moyen à \$295 par semaine à la deuxième année de la convention.

Mais de la coopération, dans les caisses, on dirait qu'il n'y en a que du côté des employé-e-s.

Le Mouvement Desjardins: en santé économique

Le Mouvement Desjardins a vu le jour grâce aux épargnes des milliers et milliers de travailleurs et travailleuses du Québec.

En 1982, l'actif consolidé du Mouvement Desjardins est de \$15,2 milliards.

En 1982, l'actif consolidé du Mouvement Desjardins a donc augmenté de 11.1%.

En 1982 le Mouvement Desjardins a vu ses dépôts augmenter de 16% et ses prêts de 10%.

En 1982, le Mouvement Desjardins a effectué 1,188,000 prêts pour un total de \$10,4 milliards.

le comité inter-fédérations du privé

UN BESOIN DE SE REGROUPER

“Je ne pensais pas que ça pouvait être aussi intéressant: à se parler des problèmes qu'on a, chacun de notre côté, on s'aperçoit que ça nous prend une place comme ça, régulièrement, pour se rencontrer et, quand même ce serait seulement pour se rencontrer, ça nous fait apprendre que d'autres vivent les mêmes problèmes que nous, d'une autre manière.”

Pour ce délégué d'un syndicat de la construction, invité à la rencontre des 14-15 juin, l'expérience doit se renouveler: le secteur privé, auquel il appartient, doit se rencontrer plus souvent.

Pour la centaine de délégués du secteur privé de la CSN, invités à mettre sur pied un plan d'action commun pour faire face à la crise, l'expérience est trop nouvelle.

Ensemble, qui de la forêt, qui de l'usine de textile, qui de la salle de rédaction d'un quotidien, qui d'un chantier maritime qui

d'un atelier de soudure, qui d'un chantier de la construction, se rencontrer pour la première fois laisse déjà présager d'une solidarité nouvelle, encore indéfinie mais présente dans tous les esprits.

Pour les fédérations du secteur privé, cette première rencontre doit, de toute évidence, jeter les bases d'un plan d'action unitaire et cela *“afin de sortir chaque secteur de son isolement, de mettre fin à l'individualisme, se regrouper pour faire pression, chercher à influencer, négocier auprès des gouvernements”*, comme l'explique le document d'analyse du comité qu'ils

veulent mettre sur pied à cette fin, le Comité inter-fédérations du privé (CIFP).

“Le repli sur le chacun pour soi, soutient le CIFP, c'est l'acceptation de la stratégie des entreprises. Nous avons la responsabilité de proposer des voies alternatives, de convaincre qu'il y a quelque chose à faire.”

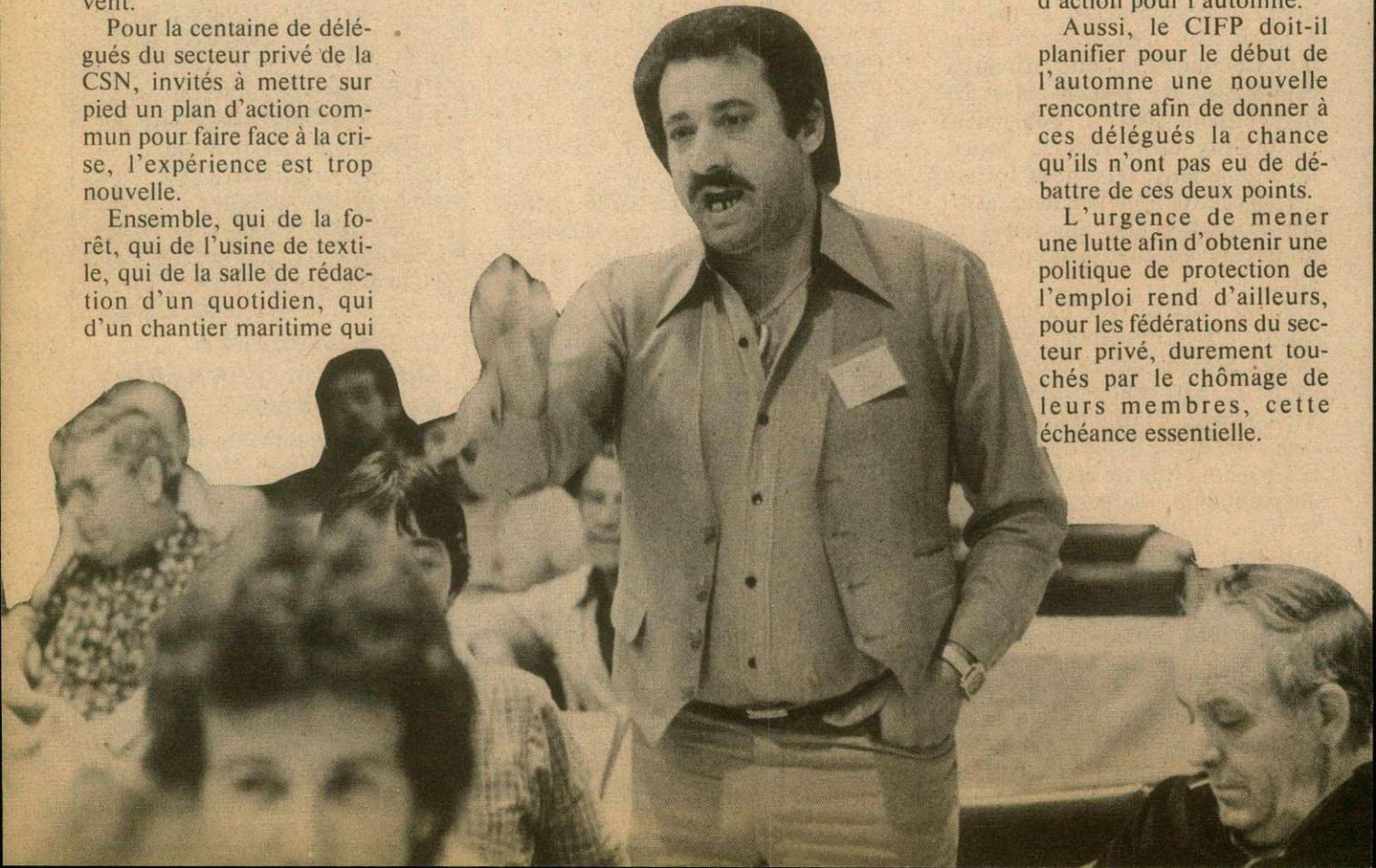
Calquant sa démarche sur l'organisation du secteur public avec le CCNSP, bien qu'il ne semble pas vouloir relever des mêmes règles de fonctionnement, le CIFP entrevoit pour le secteur privé *“une solidarité*

en action qui dépasse le cadre de chaque entreprise.” “Il faut des revendications, un lieu de négociation, des structures, des mandats”, affirme son document.

Pour les délégués réunis à Québec, il y eut cependant un obstacle majeur: le temps. En deux jours, alors que plusieurs heures ont été perdues en discussion sur le sujet épineux de la décision du 51^{ème} Congrès de la CSN de ne plus participer au conseil d'administration de la CSST, il était physiquement impossible d'aller au fond d'un débat sur le fonctionnement du nouveau comité et en même temps d'un plan d'action pour l'automne.

Aussi, le CIFP doit-il planifier pour le début de l'automne une nouvelle rencontre afin de donner à ces délégués la chance qu'ils n'ont pas eu de débattre de ces deux points.

L'urgence de mener une lutte afin d'obtenir une politique de protection de l'emploi rend d'ailleurs, pour les fédérations du secteur privé, durement touchés par le chômage de leurs membres, cette échéance essentielle.



les forestiers font les frais de la crise

Les forestiers du Québec risquent de perdre plus de 2,500 emplois par suite de l'implantation du plan de modernisation des usines de papier-journal.

Ils sont menacés d'un chômage généralisé imminemment *par suite* des pressions des coopératives auprès du gouvernement québécois pour forcer les compagnies forestières à acheter le surplus des producteurs forestiers évalué à près de 400,000 cordes de bois.

Les compagnies forestières refusent d'augmenter leurs stocks d'inventaire et diminuent leurs programmes de coupe afin de pallier aux hausses des taux d'intérêt bancaires: dans les camps de QNS, CIP, CONSOL, l'activité est complètement réduite, sinon des trois-quarts.

Conséquence nationale: plus de la moitié des 17,000 forestiers du Québec ne pourront trouver d'emploi en 1982.

Cette situation désastreuse est la conséquence directe, selon la Fédération des Travailleurs du Papier et de la Forêt (CSN), du manque de planification gouvernementale et de l'entêtement des compagnies forestières à maintenir leurs taux de profit en période de crise.

"Ce sont les travailleurs forestiers qui font les frais de la crise", dira le président de la FTPF, Georges Cantin, en soulignant que les compagnies forestières profitent même de l'état actuel du marché pour se procurer une machinerie perfectionnée, dont la conséquence inévitable est de faire perdre définitivement des emplois aux forestiers.

"Lorsque des compagnies comme la CIP s'équipent de

machines à fabriquer sur place en forêt les copeaux qu'elle a l'habitude d'acheter des scieries, précise Georges Cantin, nous comprenons que des milliers d'emplois seront perdus parce qu'elles auront de moins en moins besoin de forestiers pour effectuer le travail habituel de coupe."

Pour le président de la FTPF, de telles modernisations vont de pair avec le manque de volonté des gouvernements à imposer une politique forestière cohérente.

"La complicité silencieuse des gouvernements et des compagnies, dit-il, fait en sorte que les travailleurs de la forêt ne peuvent plus compter sur un emploi stable et rémunérateur."

"Le chômage des forestiers n'est plus saisonnier, précise Georges Cantin, il est annuel et quasi permanent. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour réagir? Qu'on crève?"

"Un bûcheux, c'est pas un planteur"... (un sous-ministre)

La forêt, c'est notre avenir collectif. Lorsque des compagnies forestières pratiquent la coupe à blanc, elles menacent cette ressource renouvelable d'énergie.

Dès lors que le gouvernement du Québec entreprend des programmes de reboisement, n'était-il pas indiqué de recourir aux services de ceux-là même qui tirent leur subsistance du travail en forêt?

Le gouvernement a répondu par la négative. Il préfère embaucher des étudiants et des petits contractants, ou des cultivateurs, pour planter les pousses des futures forêts. Ils n'embauchent pas de forestiers.

Les raisons sont tout aussi obscures que les réflexions de ce sous-ministre à qui l'on posait la question et qui a répondu: "Les bûcheux, c'est pas des planteurs..."

Le mépris, c'est coriace!

**FAUT QUE
ÇA ROUVRE**

1,000,000 de manifestants pour la paix

MANIFESTATION MONSTRE À NEW YORK

Après la manifestation anti-nucléaire de Montréal, le 5 juin dernier, à laquelle participait la CSN, le mouvement pour la paix dans le monde s'est donné un grand rendez-vous à New York, à l'occasion de la session spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement. Près d'un million de personnes dans les rues de la métropole américaine, venues d'Australie,

du Japon, de Grande-Bretagne, du Canada, des USA... un million d'humains, la plus grosse manifestation à avoir jamais envahi New York, qui ont crié aux politiciens et aux armées du monde entier, et plus particulièrement au Gouvernement de Reagan: "Arrêtez les guerres, arrêtez de tuer, nous voulons vivre!!!"



les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager visitent leurs patrons

SURENTEC DOIT NÉGOCIER

Le jeudi matin, 22 juillet, une centaine de militants et de militantes, du Conseil Central de Montréal (CSN) ont appuyé le Syndicat des employé(e)s d'entretien de SURENTEC (CSN), en grève depuis 10 semaines, en se rendant manifester à l'édifice G.L. à Laval (où est sis le siège social de l'entreprise, qui est aussi le plus important client de SURENTEC).

Une fois sur place le cortège, au son d'une marche funèbre, a procédé à l'enterrement (symbolique) de la compagnie SURENTEC. Selon le porte parole du syndicat, Pierre Sanschagrin, c'est effectivement ce qui arrivera si le contrôleur administratif de SURENTEC, Raphael Léger, s'obstine toujours à ne pas vouloir reprendre les négociations interrompues depuis le 4 mai dernier. Pour le leader syndical, l'administrateur de SURENTEC n'est pas justifié de re-



fuser de négocier car les demandes syndicales ne portent justement pas sur les hausses salariales. En effet, les 50 travailleurs et travailleuses ont, dans un premier temps, accepté une augmentation salariale supérieure de \$0.10 de l'heure à ce que le décret de l'entretien ménager prévoit. Ces syndiqué(e)s, qui négocient un deuxième contrat de travail, exigent plutôt l'amélioration des conditions de travail et des clauses normatives concernant la définition de postes,

la charge de travail, l'horaire de travail, et la santé sécurité au travail.

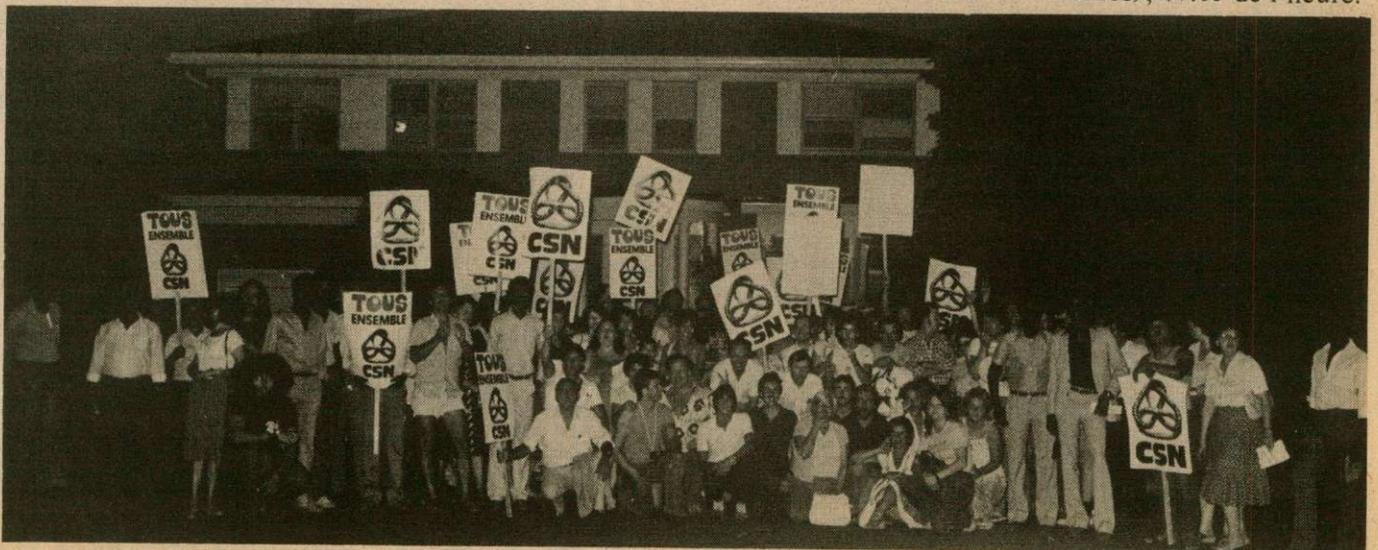
Les employé(e)s de SURENTEC sont aussi en grève afin de conserver les clauses acquises antérieurement dans la procédure de griefs et d'arbitrage. En effet, l'employeur souhaiterait certains reculs à ce chapitre. Cependant, les travailleurs et les travailleuses s'y opposent!

La manifestation syndicale à la place G.L. visait aussi à sensibiliser les loca-

taires de ce centre d'achat à leur cause car les travaux d'entretien sont aujourd'hui effectués par les contremaîtres et des "scabs". D'ailleurs, le Syndicat CSN a entrepris des procédures contre SURENTEC et d'autres compagnies en vertu des articles du code du travail contre les briseurs de grève.

"Le règlement et le retour au travail, de déclarer Pierre Sanschagrin, ne coûtent pas cher et si les négociations ne reprennent pas le plus tôt possible, SURENTEC va perdre ses contrats les plus importants et est voué à une mort certaine."

Rappelons que les salaires horaire prévus au décret de l'entretien ménager sont: classe A (travaux lourds), \$6.55 de l'heure; classe B (travaux légers), \$6.15 de l'heure; classe C (lavage de vitres et de surfaces intérieures et extérieures), \$7.05 de l'heure.



Les virées de solidarité sont une des principales activités des grévistes de la région de Montréal durant l'été. Ayant lieu sur une base hebdomadaire, elles se sont promenées sur les lignes de piquetage de Québecor, AMD, Menasco et parmi les syndicats de l'entretien ménager en conflit.

le 11 juin à Québec

Quelque 20,000 travailleurs et travailleuses des trois centrales CSN-FTQ-CEQ ont manifesté solidairement contre le dernier budget Parizeau et les lois anti-ouvrières du gouvernement péquiste, le 11 juin dernier.

La marche de protestation a pris son départ sur les Plai-

20,000 contre le budget Parizeau

nes d'Abraham pour se continuer sur Grande-Allée et se terminer devant le Parlement

de Québec... malgré la pluie.

Il s'agissait de la plus grosse manifestation tenue à Québec depuis le début des années 1970.

On notait la participation de plusieurs militants des groupes populaires de la région de Québec.



lettre ouverte à Jacques Parizeau d'un vieux travailleur de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre, permettez-moi de prendre cinq minutes de votre temps pour vous livrer mes impressions sur votre décision de nous enlever nos augmentations de salaire. Permettez-moi de me présenter.

Je travaille dans le milieu hospitalier comme préposé aux bénéficiaires depuis 39 ans. Les trois premières années je les ai travaillées à l'Hôpital St-Charles de St-Hyacinthe (aujourd'hui Honoré-Mercier) un hôpital général et les 36 dernières années à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe un centre pour soins prolongés.

Vous savez le travail a pas mal changé en 39 ans. Au début, je passais 77 heures par semaine, 7 jours par semaine à donner des soins de base, des médicaments, poser des sondes, donner des injections, faire manger 14 bénéficiaires. Quand j'avais du temps de libre, je devais faire du ménage et laver les planchers. Tout cela pour la somme de \$4.00 par semaine. La deuxième année, j'ai obtenu une augmentation de \$2.00 après avoir négocié tout seul avec la directrice. Après trois ans de travail, je voulais une augmentation de \$2.00. La directrice me l'a refusé. J'ai été travailler à l'Hôtel-Dieu pour \$8.00 semaine.

C'était encore l'époque où chaque employé cherchait à amadouer la directrice pour obtenir des avantages supérieurs aux autres. Chacun tirait la couverture de son bord. Pendant ce temps-là nos salaires, nos conditions de travail et les soins aux bénéficiaires ne s'amélioreraient pas tellement vite.

Nous avons travaillé pas mal fort pour faire changer

cela. À vrai dire, cela a changé au moment où nous avons arrêté de quémander des cadeaux à la directrice et que nous avons commencé à négocier tout ensemble. Nous venions de chasser de l'hôpital la jalousie entre les employés et le règne des faveurs. C'était la fin du 'je te donne cinq cents mais...'

À partir de ce moment-là, nos heures de travail ont diminué et nos salaires augmenté. Ce n'est pas encore la fin du monde. Après 39 ans de service, pour 36 heures 15 minutes de travail par semaine auprès de bénéficiaires de plus en plus difficiles à s'occuper je gagne #297.25 brut par semaine. En 1981, j'ai gagné selon mon TP4 \$15,325.11. Vous trouvez que c'est trop! Pourtant, je paie mon électricité, mon pain, mon lait, mon beurre le même prix que vous. Sauf que quand j'ai fait mon épicerie et que j'ai payé mon compte de l'Hydro-Québec, y m'en reste moins que vous dans les poches (...)

J'ai travaillé dur toutes ces 39 années. Souvent, il a fallu que je travaille ailleurs pendant ma journée de congé pour réussir à boucler mon budget. Le peu que j'ai, je l'ai gagné durement avec mes bras. Vous voulez nous enlever le peu que l'on a gagné? J'ai l'impression que juste au moment où l'on commençait à s'en sortir, vous nous calez. Je trouve cela déguelasse (...)

Quand vous parlez des employés du secteur public, vous mettez tout le monde dans le même bateau. C'est vrai qu'il y a du monde qui ont des gros salaires dans le secteur public. À mon avis ce sont les professionnels et les cadres. Pas nous, les petits salariés. Pourtant, vous n'avez pas parlé de couper les salaires des cadres, ni des médecins. Encore une fois, vous voulez nous enlever dans nos poches le peu que nous avons. Je ne le prends pas.

En terminant, je vous suggère des petits

moyens très simples pour combler votre dette:

- Prenez l'argent là où il se trouve chez les professionnels de la santé, les cadres et le personnel de la haute direction du ministère. C'est plus rentable d'enlever 18% à quelqu'un qui en gagne \$50,000.00 qu'à celui qui en gagne \$18,000.00. Pensez-y!

Si vous voulez économiser, regardez de près l'administration du réseau des affaires sociales. Je suis convaincu que vous y trouverez plus rapidement votre \$500 millions que dans les poches des petits salariés comme nous. Vous savez en 39 ans de services j'ai vu plus de gaspillage de fait du côté de l'administration que du côté des soins aux bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires n'augmente pas mais les cadres sont plus nombreux.

Ces dernières années, ils ont fait beaucoup de rénovation. C'est bon, plusieurs étaient nécessaires. Mais si j'avais construit ma maison de la même façon qu'ils ont rénové, la Caisse Populaire aurait coupé mon prêt. Une journée, ils font un mur, le lendemain, ils le défont parce qu'ils ont oublié quelque chose. Un jour on bouche un trou, le lendemain on creuse. C'est ridicule.

Une dernière petite remarque avant de parler de geler nos salaires, commencez par nous donner un salaire raisonnable et décent. Après vous pourrez penser à nous geler après avoir donné l'exemple vous-même.

En attendant, je suis disponible pour répondre à toutes vos questions sur la situation des employés des hôpitaux du Québec.

Au plaisir de vous lire

Raymond Marcil

(publiée dans *Option CSN*, journal du syndicat des employé-e-s de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, 22 juin 1982)

16 nouvelles csn

Élection à la FNEEQ

changements à l'exécutif de la F.N.E.Q.

Lors d'un Conseil fédéral qui se tenait à Chicoutimi le 17, 18, 19 et 20 juin, les délégués-és représentant les syndicats affiliés à la Fédération Nationale des Enseignants Québécois (FNEQ-CSN) ont procédé à l'élection de l'exécutif de la fédération.

Ainsi, le président sortant Claude Gauthier a été réélu à ce poste. Daniel Payette du Cegep de Valleyfield était l'autre candidat à la présidence de cet organisme qui représente quelque 12,000 syndiquées-és du monde de l'éducation.

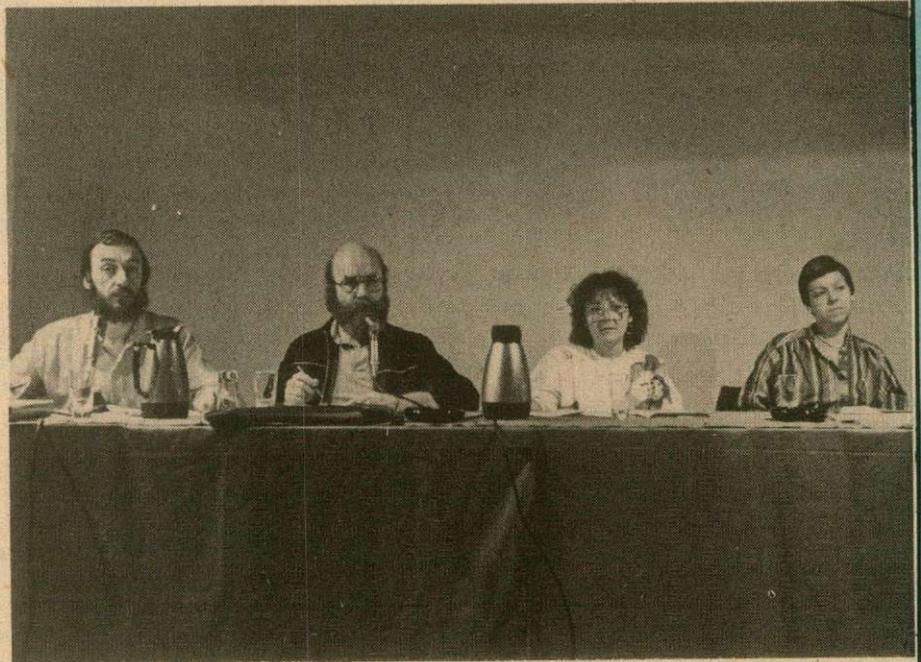
Par ailleurs, la fédération compte maintenant, suite à l'élection, sur deux nouvelles vice-présidentes. Flavie Achard du Cegep Montmorency remplace Shirley Roy, 1ère vice-présidente sortante tandis que Rose Pellerin occupera le poste détenu par Gérard Dionne à la deuxième vice-présidence.

Quant au poste de secrétaire général, Pierre Léonard candidat sortant a été réélu. Jacques Audet du Cegep de Limoilou était l'autre candidat à ce poste.



LA FNEQ MODIFIE SON APPELLATION POUR FNEEQ

Par ailleurs, lors de ce Conseil Fédéral, la Fédération des Enseignants Québécois a adopté une résolution visant à modifier son appellation en Fédération Nationale des Enseignants et Enseignantes du Québec.



De gauche à droite, Pierre Léonard secrétaire général, Claude Gauthier président, Flavie Achard 1ère vice-présidente et Rose Pellerin 2ième vice-présidente.

MISE SUR PIED D'UN COMITÉ PERMANENT DE CONDITION FÉMININE

Les délégués-ées ont accepté la résolution visant à mettre sur pied un comité permanent de condition féminine. Ce comité sera composé de huit personnes qui devront représenter chacune des régions de la fédération et chacun des groupes (cegep, universitaire, privé, autre secteur).



PARTICIPATION MASSIVE AU CONSEIL FÉDÉRAL. PRESQUE TOUTES LES DÉLÉGATIONS DE LA FNEEQ ÉTAIENT PRÉSENTES AU DERNIER CONSEIL FÉDÉRAL À CHICOUTIMI. 165 DÉLÉGUÉES-ÉS OFFICIELS Y ONT PARTICIPÉ SUR UN MAXIMUM POSSIBLE DE 190 DÉLÉGUÉES-ÉS OFFICIELS.

LES AVOCATS DE L'AIDE JURIDIQUE REFUSENT LE TICKET MODÉRATEUR...

Le gouvernement "social démocrate" sous la conduite du Parti Québécois s'apprête à modifier la loi de l'aide juridique. Premièrement, pour soustraire à la Commission des services juridiques son pouvoir de réglementation et deuxièmement, pour instaurer un ticket modérateur.

Les deux mesures sont inconciliables avec une vision la moins socialement du Québec. En effet, l'aide juridique ne représente par définition que des personnes défavorisées économiquement ainsi le ticket modérateur dans ce secteur

des services publics ne peut pas être plus anti-social. Doit-on signaler que le gouvernement avait pris soin au début de l'année de ne pas indexer les barèmes d'admission à l'aide juridique faisant déjà des économies sur les travailleurs au salaire minimum?

La mesure visant à rapatrier au gouvernement le pouvoir de réglementation appartenant à la Commission des services juridiques vise probablement à s'assurer que les avocats ne pourront pas représenter trop énergiquement les citoyens face au pouvoir de l'État sous peine de se voir retirer certaines causes

ou encore l'autorisation de plaider devant certains tribunaux.

Comment peut-on vouloir donner aux citoyens un instrument pour se protéger devant les tribunaux administratifs et se donner le pouvoir de contrôler cet instrument s'il devient trop efficace?

C'est avec véhémence que les syndicats d'avocats de Montréal, Québec, Rive-Sud, Côte-Nord, Bas du Fleuve et Laurentides/Lanaudière réunis à la Fédération des Professionnels Salariés et des Cadres du Québec (CSN) dénoncent ce geste incompatible avec la mission politique que ses électeurs ont donné au Parti Québécois.

“La première tâche des militantes et des militants, c’est de développer la plus large solidarité.”

**DONATIEN
CORRIVEAU**

C’est en ces termes que le nouveau président de la CSN a ouvert le Congrès de la Fédération des professionnels salariés et des cadres du Québec en rappelant à tous et toutes *“qu’il n’y a pas de distinctions entre le secteur privé et public, parce que nos intérêts, nos besoins, nos aspirations, nos espoirs sont les mêmes.”*

Donatien Corriveau a aussi dénoncé dans ce discours la stratégie patronale qui depuis 1 an, consiste à créer une division entre les travailleuses et les travailleurs du secteur privé et celles et ceux du secteur public tout en refusant de négocier avec les syndicats. Le gouvernement actuel a-t-il dit, préfère passer des lois qui nient le droit à la libre négociation.

De plus, selon Donatien Corriveau, les professionnelles-ls ne sont pas dupes de la propagande gouvernementale puisqu’ils ont connu *“une baisse relative de salaires réels, la sécurité d’emploi est constamment niée dans les faits par les coupures de postes, coupures de services et coupures de programmes.”*



Donatien Corriveau a rappelé aux délégués-ées que dans l’optique *“de construire et d’élargir la solidarité, la présence de la FPSCQ, de ses syndicats et de ses militantes et militants est nécessaire et déterminante.”*

Négociations

Jean-François Munn, coordonnateur du comité de coordination du secteur public (CCNSP) est venu présenter le cadre stratégique dans lequel devra évoluer le prochain Front Commun, l’échéancier, ainsi que les principales revendications qui se dégagent des discussions des diverses instances syndicales. **mouvement syndical devra unir ses forces pour contrer la stratégie de recul que veut nous imposer le gouvernement.** Il a rappelé aux délégués-ées que les priorités seront une politique salariale maintenant le pouvoir d’achat et réduisant les écarts ainsi que le plancher d’emploi pour chaque établissement.

Rapport de l’exécutif de la FPSCQ

L’exécutif de la Fédération a oeuvré tout au cour de l’année dans une conjoncture difficile (coupures dramatiques dans les budgets de santé et de l’éducation). Il s’était fixé trois priorités: le recrutement de nouveaux affiliés; la consolidation des liens à la Fédération et avec la Centrale;

la diffusion de dossiers sur le travail des professionnelles-ls.

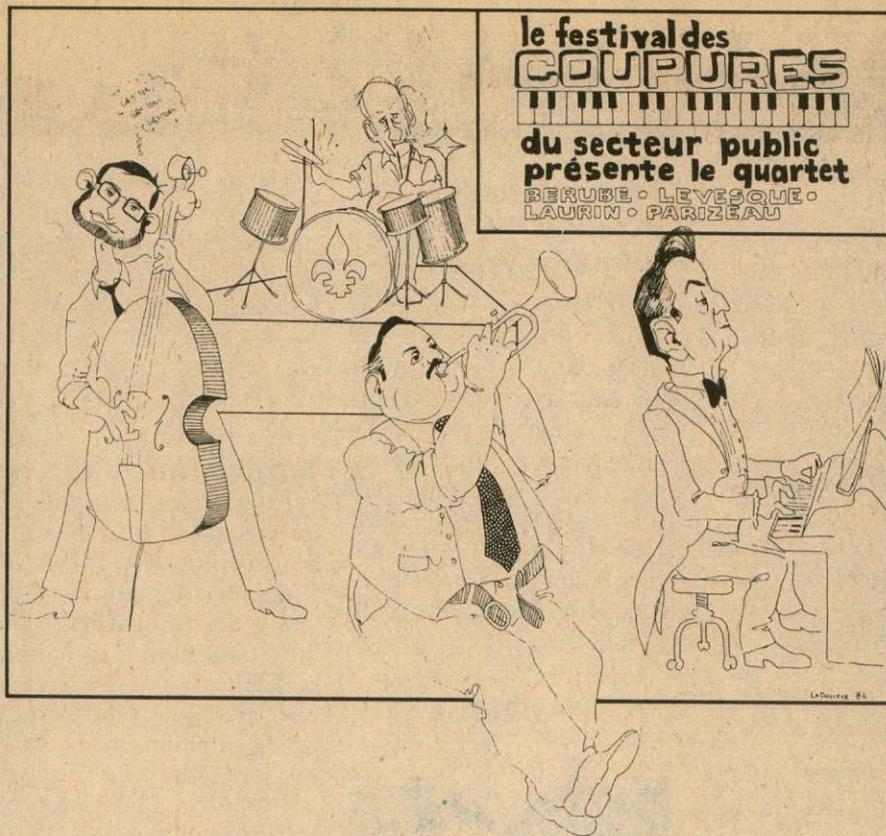
Dans son nouveau mandat, l’exécutif reprend plusieurs de ces priorités et compte mettre de l’avant l’organisation et la consolidation, la réalisation de *“dossiers chauds”*.

Formation du premier comité de la condition des femmes.

Les délégués-ées au Congrès de la FPSCQ, en conformité avec les orientations de la CSN, ont formé leur premier comité de la condition des femmes. Il faut noter que la Fédération est composée de plus de 60% de femmes et qu’il y a un travail d’enracinement à faire au niveau des dossiers tels l’action positive et le harcèlement sexuel et autre forme de harcèlement.

Gérard Larivière, président de la FPSCQ a clôturé le Congrès en faisant un appel à la mobilisation afin de faire face aux attaques du gouvernement. Il a rappelé l’importance de travailler à l’enracinement des demandes car les prochaines négociations s’annoncent des plus difficiles.

De nombreuses indications a-t-il souligné, nous incitent à croire que les associations patronales avec l’appui du gouvernement s’apprêteraient à nous proposer de nombreux reculs par rapport à la convention actuelle en plus de nous imposer des réductions de salaires, ils voudraient pouvoir déqualifier de nombreux postes de professionnels en modifiant unilatéralement les plans de classifications.



13 POSTES COUPÉS AU CENTRE JEUNESSE TILLY

Le 26 mai, le lendemain de l'annonce du nouveau budget Parizeau qui se voulait "dégraisseur des services publics et ce, sans coupure de postes syndiqués", les employés du centre Jeunesse Tilly apprenaient l'abolition de 13 postes syndiqués.

les postes syndiqués deviennent des postes de cadres

Non seulement on ne se contente pas de couper dans les postes de syndiqués mais on transforme les postes et les services et l'on procède à l'engagement de cadres.

Par exemple, parmi les 13 postes coupés, le poste de magasinier syndiqué a été coupé et transformé en poste de magasinier cadre avec l'engagement d'une personne à temps partiel pour le remplacer lors de ses absences.

coups de services

Par ailleurs, en ce qui concerne les services aux bénéficiaires, la nouvelle direction estime qu'il n'est plus nécessaire d'avoir l'unité d'urgence sociale ainsi que l'atelier de menuiserie privant ainsi les bénéficiaires d'un des rares outils de rééducation dont les éducateurs disposaient auprès des jeunes.

D'ailleurs, au moment où l'on assiste à une montée de la délinquance et de la violence chez les jeunes, l'administration coupe 5 postes d'éducateur sous prétexte d'une moins grande affluence de jeunes. On oblige les agents d'intervention à assumer cette tâche qui n'est pas dans la définition de leur travail.

Comme si la crise économique pouvait justifier n'importe quoi, deux employés sur trois à l'entretien ménager se sont vus offrir leur cessation d'emploi et selon l'administration ce sera aux jeunes d'en prendre la responsabilité.

Durant ce temps, on congédie le directeur des services administratifs pour "dégraisser" ce qui n'empêche pas la direction de le remplacer par intérim au titre de chef des services financiers, on fusionne les postes

de directeurs des services professionnels et de directeur des services de réadaptation en un seul mais on lui adjoit une ressource particulière.

Augmentation des cadres

Enfin depuis juillet 81, la proportion d'employés cadres augmente par rapport aux employés syndiqués: de 1 cadre pour 3.5 employés, les services administratifs en ont réduit la marge de 1 cadre pour 3 employés.

Le pire, c'est que cette administration irresponsable est cautionnée directement par le ministre des affaires sociales.

• • •

NON À LA CECM OUI À LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

L'Association des Concierges des écoles du district de Montréal (CSN) a refusé lors d'un vote catégorique en assemblée générale de troquer la sécurité d'emploi ainsi que celle des aides-concierges contre de l'argent.

Dans un geste disgracieux, la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, a tenté d'acheter le plan d'évaluation de la convention collective des concierges pour la rondelette somme de 3,5 millions soit quelque 13,000\$ par concierge.

Le plan d'évaluation est l'une des pièces maîtresses de tout le mécanisme de la sécurité d'emploi. Cette disposition détermine avec précision le nombre d'aides-concierges dans une école.

La disparition de cette clause aurait eu des conséquences directes sur l'emploi des aides-concierges actuellement regroupés dans le Syndicat National des employés de la CECM, (CSN).

Quelque 200 emplois auraient été en péril si l'ACEDM n'avait pas pris la décision de refuser l'offre patronal. La CECM n'a sans doute pas compté sur un élément fondamental: **la solidarité syndicale.**

...petites nouvelles...

conflits de travail

Au premier juillet 1982, 1,186 travailleurs et travailleuses, membres de la CSN, étaient en grève ou en lock-out.

Québecor: une lutte pour la survie et la qualité



En grève depuis le 21 mai dernier, les 24 journalistes, maquettistes, photographes et rédacteurs-trices en chef des hebdomadaires Échos-Vedettes, Nouvelles Illustrées, Le Grand Journal Illustré, Photo-Vedettes et Télé-Radiomonde luttent afin de retirer des salaires décents et aussi pour assurer un minimum de professionnalisme dans ces publications. En effet, *le salaire moyen de ces employé(e)s n'atteint pas \$300 par semaine*. Au cours des dernières années, c'est le Syndicat des employé(e)s des publications Québecor (propriété de Pierre Péladeau), affilié à FNC-CSN, qui a assuré un minimum d'éthique professionnelle à ce qu'on appelle communément "les p'tits journaux à potins".

...

lock-out chez Menasco

Depuis le lundi, 12 juillet, les membres du Syndicat des employés de l'hydraulique (Menasco) à Montréal sont victimes d'un lock-out.

Même s'il est en lock-

out, le Syndicat CSN considère toujours comme inacceptables les offres de l'employeur qui voudrait voir reculer les travailleurs et les travailleuses sur des clauses comme celle de la liberté syndicale, des transferts temporaires, etc.

grève dans les Provigo du Saguenay/Lac St-Jean

De lock-outés qu'ils étaient, les 550 travailleurs et travailleuses des magasins Provigo du Saguenay/Lac St-Jean sont devenus grévistes le 15 juillet. Ces employé(e)s de l'alimentation sont sans contrat de travail depuis le 30 juin dernier.

riales d'environ \$2.00 de l'heure pour une convention collective de 2 ans. À la fin du contrat, le 31 juillet, le salaire horaire de ces employé(e)s se situera à \$9.50.

Marieville

Dans un autre abattoir, à Marieville, les 48 employé(e)s de Avibec ont ratifié une entente prévoyant des hausses salariales de 14% pour une convention collective d'une durée de 2 ans, avec une réouverture de la convention en mai 1983 pour négocier les salaires. Les travailleurs et les travailleuses de la production seront donc rémunérés \$8.80 de l'heure. Ceux de l'entretien et les camionneurs recevront \$9.93 de l'heure.

...

nouvelles conventions

règlement dans des abattoirs Canada Packers

Réunis en assemblée générale le 11 juillet c'est dans une proportion de 66% que les travailleurs et les travailleuses de l'abattoir Canada Packers de Joliette ont accepté les offres de leur nouvel employeur, la compagnie Avico.

En dépit d'une menace de fermeture ou encore d'une vente conditionnelle à un contrat que jugerait satisfaisant Avico, les employé(e)s de cet important abattoir de la région de Lanaudière ont obtenu une convention collective satisfaisante. Ces employé(e)s ont touché un montant rétroactif de \$2,500.00, ont obtenu le réengagement de 4 officiers syndicaux congédiés, le respect de l'ancienneté lors de transferts, et des augmentations sala-

règlement chez Forex

Réunis en assemblée générale le 7 juillet, c'est dans une proportion de 61% que les travailleurs du Syndicat des employés de Forex (CSN), dans le Nord-Ouest Québécois, ont accepté les offres patronales.

Le contrat de travail est d'une durée de trois ans et à la fin de la convention les travailleurs auront eu des augmentations salariales totalisant \$2.45 de l'heure.

...

...petites nouvelles...

Matane entente dans une usine de produits de la mer

Les 200 travailleurs et travailleuses de l'usine de fruits de mer de l'Est du Québec, à Matane, ont paraphé une première convention collective le 19 juillet après 4 mois de négociations intensives. Pour un contrat d'une durée de deux ans, les augmentations salariales atteindront 20%.

...

entente à la Voix de l'Est de Granby

Après huit mois de négociations, c'est dans une proportion de 72% que les salarié(e)s du quotidien La Voix de l'Est à Granby ont accepté les offres de leur employeur.

Un(e) journaliste au maximum de l'échelle salariale, après 7 ans d'ancienneté, est rémunéré(e) \$470 par semaine, rétroactif au 1er juillet 1982. Quant aux employés de bureau, ils retireront \$315 par semaine, aussi rétroactif au 1er juillet 1982. À la fin du contrat, un(e) journaliste au maximum de l'échelle salariale sera rémunéré(e) \$565 et un(e) employé(e) de bureau touchera \$375.

Les journalistes ont obtenu l'embauche d'un journaliste.

Ce nouveau poste permettra aux journalistes de la section générale de travailler un dimanche sur six plutôt qu'un dimanche sur deux comme c'était le cas auparavant.



biscuits David: une lutte pour le respect de l'ancienneté

Les 350 travailleurs et travailleuses de la biscuiterie David à Montréal sont en lock-out depuis maintenant 5 semaines parce qu'ils refusent de perdre des acquis au chapitre de l'ancienneté. En effet, Biscuits David propose à ses employés d'accepter l'ancienneté par classification plutôt que départementale comme elle existe déjà. D'autre part, Biscuits David voudrait bien que les contremaîtres accumulent de l'ancienneté, puissent réintégrer l'unité de négociations et déplacer des travailleurs et des travailleuses.

Le salaire horaire moyen était, au moment du lock-out, de \$7.90 de l'heure. Ces employés revendiquent

une hausse de \$1.10 de l'heure pour la première année de la convention et de \$1.25 la deuxième année du contrat. Il s'agit d'une diminution de \$0.80 de l'heure. Un compromis important auquel n'a jamais répondu l'employeur même s'il avait prétexté attendre le budget MacEachen pour négocier...

Biscuits David n'a pas obtenu une injonction lui permettant de limiter le nombre de piqueurs. D'autre part, les gardiens de sécurité de l'agence Sécuri-Can ont séquestré deux grévistes dans la nuit du 14 au 15 juillet alors que ceux-ci s'assuraient que les stocks de la compagnie ne sortent pas de l'entrepôt.

conditions de travail

victoire dans l'entretien ménager à Trois- Rivières

Deux employeurs de Trois-Rivières dans le secteur de l'entretien ménager, MM Paré et Piché se sont vu ordonnés par le commissaire au travail de reconnaître les syndicats CSN et de redonner les emplois aux membres du syndicat des travailleurs du service régional de Trois-Rivières (CSN). Finis les tours de passe-passe et les compagnies prête-noms.



économie

l'Alcan se fout de la protection du territoire

Le conseil central du Saguenay/Lac St-Jean et la CSN réclament du gouvernement québécois qu'il interdise le projet d'implantation d'une aluminerie de l'Alcan à Laterrière. L'Alcan a demandé une dérogation à la loi de la protection du territoire pour procéder à la mise en place de son nouveau projet.

Prétextant des coûts trop élevés pour rencontrer les normes gouvernementales, l'Alcan réduit progressive-

...petites nouvelles...

ment sa capacité de fusion dans ses vieilles installations d'Arvida et d'Isle Maligne pour les remplacer par de nouvelles unités de production telle l'usine de La Baie.

Aux yeux de la CSN, le vieillissement des installations actuelles de l'Alcan, l'absence de projet de modernisation des sites actuels et l'extension des activités de l'Alcan dans de nouvelles zones menacent l'ensemble de la planification régionale.

"L'Alcan jouit déjà de nombreux privilèges au Québec. Ces privilèges sont abusifs. Il faut contraindre l'Alcan à donner des garanties en matière de modernisation et de développement et surtout, de protection d'emplois."

tière soviétique. C'est une région sauvage et peu peuplée et le pavillon dans lequel il se trouve est situé au cœur d'une réserve de chasse. Walesa semble n'avoir aucune liberté de mouvement en dehors de la maison dans laquelle il est interné et ses seuls compagnons sont les policiers qui le gardent. Toutefois, sa famille aurait été autorisée récemment à passer quelques jours avec lui.

Certains prétendent qu'on serait en train de le droguer. Mais même si cela n'était pas vrai, quelles pressions morales et psychologiques doit-il subir dans cet isolement, seul, entouré de ses geôliers?

Walesa est un homme d'une force de caractère exceptionnelle. Il est devenu, plus encore qu'auparavant, le symbole d'une résistance pacifique, ferme mais modérée, rejetant toute compromission mais ouverte au dialogue.

Le peuple polonais et le mouvement ouvrier mondial ne pardonneraient jamais aux autorités polonaises de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à un des plus grands dirigeants ouvriers de notre temps.



Militant syndical dévoué depuis plus de vingt ans, particulièrement dans la construction, Conrad laisse un souvenir impérissable chez ceux qui l'ont connu.

Il laisse dans le deuil sa conjointe Pierrette, qui était présidente d'un syndicat affilié à la FAS, quatre filles et deux gendres, dont l'un est Jacques Vincent, salarié affecté à l'entretien du 1601.

Selon ses volontés, il a été incinéré.

Le 25 mai, Richard Lesard devait trouver la mort alors qu'il fut écrasé par un bloc de granit de 25.000 livres. Le président du Syndicat, René Munger, a aussitôt adressé un télégramme au ministre Bédard lui demandant d'ouvrir une enquête sur cet accident fatidique.

Le ministre Québécois n'a par la suite jamais répondu au Syndicat et une enquête aurait débuté vers le 28, sans que le syndicat en soit avisé...

Le Service du génie industriel a demandé au ministre de la Justice que l'enquête ait lieu avec toutes les parties intéressées, donc avec le syndicat, et que cette enquête débute véritablement à la fin du mois d'août.



international

Pologne: inquiétude pour Walesa

On ne parle plus beaucoup, dans la presse syndicale et dans la presse tout court, de Lech Walesa et des conditions de son internement. On se contente trop facilement des affirmations officielles qu'il est très bien traité et qu'il est en bonne forme. Malheureusement, la réalité n'est pas aussi rassurante.

Depuis deux mois, Lech Walesa est interné, dans un isolement total, à Arlamow, dans le sud-est de la Pologne, à 6 km de la fron-



sécurité santé

accident mortel à Bagotville les syndicats doivent participer aux enquêtes!

Le 5 juillet dernier le Service du génie industriel de la CSN a expédié un télégramme au ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, pour déplorer le fait que le Syndicat des employé(e)s de matériaux de construction Granit national (CSN) à Bagotville, n'a pas été convoqué par le coroner chargé d'enquêter sur la mort accidentel d'un travailleur âgé de 31 ans, Richard Lesard.

\$5,000 pour les victimes de la MIUF

Selon la Fédération des comités des victimes de la MIUF, le ministre fédéral André Ouellet s'est engagé à la fin de juin à verser \$5,000 à tous les propriétaires qui "démousseront" leur maison. D'autre part, le ministre fédéral se serait aussi engagé à contacter les autres paliers de gouvernement, provincial et fédéral, et les fabricants de Miuf pour qu'ils dédommagent les victimes de la Miuf.

D'après les représentants des victimes de la Miuf, ces propositions sont des gains substantiels et le ministre André Ouellet doit rendre maintenant officiels ces engagements.



divers

Conrad Parent est décédé

Le camarade Conrad Parent est décédé le 29 juin dernier à la suite d'une longue maladie.

...petites nouvelles...



condition féminine

travailleuses discriminées

Les travailleuses de chez Avico, abattoir situé à Iberville, sont discriminées dans le respect de leur droit d'ancienneté. Effectuant 95 mises à pied pour changements technologiques, l'employeur n'a pas offert aux femmes l'ensemble des postes auxquels elles avaient droit par leur ancienneté: tous les postes déjà occupés par des hommes ont ainsi été exclus du "bumping". Une vingtaine de femmes perdent donc injustement leur emploi. Le syndicat a logé un grief pour l'ensemble des travailleuses et demandé enquête auprès de la Commission des droits et libertés de la personne.



une maternité plus humaine à Ste-Jeanne d'Arc

Le 15 juillet dernier, trois groupes de femmes, Alternative-naissance, le Centre de santé des femmes, Conscience-naissance ainsi que des usagères ont manifesté devant les bureaux du CRSS du Montréal métropolitain, rue St-Denis, afin de protester contre la fermeture projetée de six départements d'obstétrique dans des hôpitaux de la région de Montréal. Alors que les fonctionnaires parlent d'humaniser l'accouchement, ces femmes proposent que l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc devienne ce centre aux soins plus humains.



nouvelles publications

les conséquences de la micro-électronique

L'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) vient de publier une recherche faite au Canada anglais par le Centre canadien de recherche en politiques de rechange sur les conséquences de la micro-électronique pour les travailleurs et les travailleuses au Canada: effets sur l'emploi, l'organisation du travail et les pro-

tections à se donner dans les conventions collectives. Disponible au Centre de documentation de la CSN, 1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5, tél.: (514) 598-2151.

la discrimination et l'action positive

Un vieux problème

la discrimination

un nouveau moyen

l'action positive

Programme d'accès à l'égalité ou action positive, on en entend parler de plus en plus depuis quelques mois et on

Le service de la condition féminine de la CSN vient de publier une brochure sur la discrimination et l'action positive: "Un vieux problème, un nouveau moyen".

Pour renseignements: (514) 598-2109, ou le comité de la condition féminine de votre syndicat, région ou fédération.

pour du logement social de qualité

Le dossier de l'aménagement du terrain vacant des Usines Angus à Montréal n'est pas sombré dans l'oubli. Le Comité logement Rosemont et l'Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve ont publié une brochure intitulée "Pour du logement social de bonne qualité au Québec. Un exemple à réaliser, les Shops Angus". Cette brochure, réalisée avec l'aide des étudiants et des professeurs en architecture de l'Université de Montréal, propose un schéma d'aménagement qui permettrait que les 2,200 logements prévus s'intè-

grent dans le quartier populaire environnant.

Le gouvernement vante à qui mieux mieux son projet de "relance de la construction domiciliaire". Le Comité logement de l'Association des locataires, lors d'une assemblée publique où participait le ministre de l'Habitation, Guy Tardif, a exigé du gouvernement qu'il se prononce sur le contenu de ce projet.

Ces regroupements ont insisté pour que les logements sur le terrain des Shop Angus comportent une majorité d'habitations à loyer modique. Que ces logements desservent en priorité les familles ouvrières, monoparentales, les personnes âgées... et qu'une place soit faite au logement coopératif.

On peut se procurer la brochure au coût de \$3 à: **Comité Logement Rosemont, 5470, 6e Avenue, Montréal.**

le logement social: un droit

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un regroupement provincial sur le logement et la qualité de vie dans les quartiers populaires, a publié une brochure intitulée **le logement social: un droit**, dans laquelle nous retrouvons une pétition pour dénoncer les coupures dans les programmes sociaux en habitation, HLM et coopératives.

On peut se procurer la brochure et la pétition à: **FRAPRU 1212 Panet, Ch. 322 Montréal H2L 2Y7 Québec**

après 117 jours de grève

RÈGLEMENT AU GAZ MÉTRO!

Après une grève qui aura duré 117 jours, les 525 travailleurs de Gaz Métropolitain, affiliés à la CSN, sont retournés au travail. Pour le président du Syndicat, Fernand Valiquette, le gain le plus important que les travailleurs ont obtenu se situe dans le changement d'attitude de la part de Gaz Métropolitain.

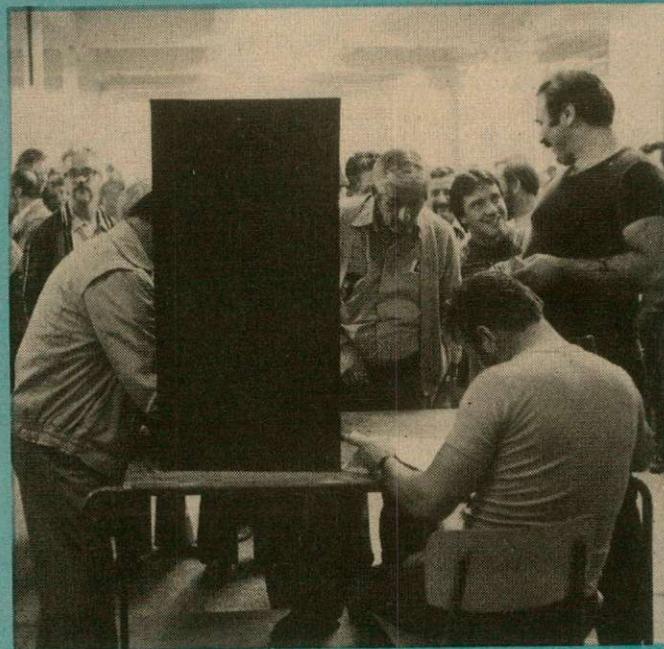
En effet, durant ce conflit Gaz Métropolitain a tenté constamment d'ignorer, de ne pas reconnaître le syndicat, et de ne pas discuter avec le comité de négociations syndicales. Gaz Métropolitain préférerait plutôt s'adresser directement aux employés en leur postant à maintes reprises des lettres. Cependant, tout au long du conflit, la tactique patronale a échoué et les travailleurs ont réitéré à plusieurs reprises leur confiance au comité de négociations. Et c'est d'ailleurs ce qui amena Gaz Métropolitain à négocier sérieusement.

les services essentiels doivent-ils être assurés?

Deux jours après le déclenchement de la grève générale, le 3 mars, les travailleurs du Gaz Métropolitain assuraient les services essentiels et ils en étaient même félicités à l'Assemblée nationale par l'adjoint parlementaire au Ministre du travail, Robert Dean. Cependant, aujourd'hui le Syndicat est obligé d'avouer que si as-

"Durant le conflit j'ai appris avec qui je travaille et j'ai appris pour qui je travaillais. Et la seule façon de gagner des choses c'est par la solidarité des travailleurs."

un jeune préposé au service chez Gaz Métropolitain



surer les services essentiels fait le bonheur des clients de Gaz Métropolitain, cela a prolongé le conflit. En effet, les services essentiels fournis, l'employeur a refusé de négocier sérieusement. C'est d'ailleurs durant le conflit de Gaz Métropolitain que le gouvernement a passé à la vapeur la loi 72 régissant les services essentiels dans les secteurs public-parapublic. Il ressort de la grève de Gaz Métropolitain que les services essentiels assurés, les consommateurs de gaz naturel bien servis, le gouvernement du Québec n'a pas levé le moindre petit

doigt afin de favoriser un règlement et obliger l'employeur à parler sérieusement. Rappelons qu'effectivement les négociateurs de Gaz Métropolitain ont refusé le 17 mai un compromis des deux négociateurs afin de faciliter une reprise des pourparlers. Le Syndicat acceptait afin d'en arriver à une entente, de discuter à partir des principes guidant la convention collective et non plus des clauses elles-mêmes. Gaz Métropolitain a rejeté cette solution de compromis. Qu'a fait le gouvernement? Rien. Nous devons cependant

ajouter que le gouvernement du Québec par la Caisse de dépôt et de placement et SOQUIP possède 51% des actions de Gaz Métropolitain. Devant l'expérience de Gaz Métropolitain, les milliers et milliers d'employé(e)s des secteurs public-parapublic devront-ils songer sérieusement à couper les services essentiels si jamais il y a grève?

sécurité d'emploi

Ayant réussi à obtenir la sécurité d'emploi, les employés du Gaz Métropolitain n'ont pu obtenir la certitude que l'utilisation de sous-traitant n'entraînerait pas l'abolition de postes d'ici quelques années amenant ainsi des mises à pied.

Cependant, les travailleurs du Gaz ont signé une convention collective de deux ans. Ce contrat prévoit une hausse salariale de 12% avec une clause d'indexation si nécessaire. Pour la seconde année, l'augmentation salariale se situe à 11,5%. Ces syndiqués ont aussi réalisé des gains substantiels au chapitre de la sécurité-santé au travail. L'employé qui reviendra à l'ouvrage après un accident de travail sera dorénavant assuré d'avoir un emploi.

plus que la loi 17

En vertu de l'entente signée entre le Syndicat et Gaz Métropolitain, le Syndicat devient le représentant autorisé des employés en matière de santé-sécurité au travail, ce qui dépasse largement ce qui est prévu par la loi 17.